

# Les familles monoparentales plus souvent pauvres

Les familles monoparentales sont plus souvent sous le seuil de pauvreté : 29,4 % des familles monoparentales, pour seulement 11 % des couples avec enfants en Alsace. Dans 85 % des familles monoparentales avec un enfant de moins de seize ans, c'est une mère seule qui élève ses enfants.

Les mères seules sont cependant moins souvent à temps partiel : presque deux fois moins que les mères en couple. Elles sont aussi moins souvent cadres et plus souvent ouvrières ou employées. Pour les pères seuls, en revanche, il n'y a pas de différences notables, à part une plus grande proportion d'inactifs par rapport aux pères en couple.

Le niveau de diplôme est différent chez les mères, selon qu'elles élèvent leurs enfants seules ou pas : les mères seules sont plus souvent sans diplôme et moins souvent diplômées du supérieur, surtout celles qui ont au moins trois enfants (35 % sans diplôme).

## Les mères seules plus dépendantes des prestations sociales

Les prestations sociales peuvent constituer une part importante du revenu des familles monoparentales. Aux allocations familiales, pour celles qui ont deux enfants de moins de vingt ans à charge, vient s'ajouter, si les revenus sont faibles, le RSA.

Les allocataires à bas revenu sont majoritaires chez les femmes seules touchant au moins une allocation versée par les caisses d'allocations familiales, surtout avec trois enfants ou plus. Cette dépendance aux allocations peut atteindre 100 % du revenu pour plus de 5 400 mères d'un à deux enfants et plus de 2 000 mères de trois enfants ou plus, soit un tiers de ces dernières.

Les mères seules représentent le quart des allocataires dont les ressources dépendent à plus de 50 % de la Caf. Elles sont également plus souvent bénéficiaires du RSA : 30 % des bénéficiaires en Alsace sont des mères seules. Avec trois enfants ou plus, 88 % sont sans revenu d'activité. ■

## 1 Les familles monoparentales plus souvent touchées par la pauvreté

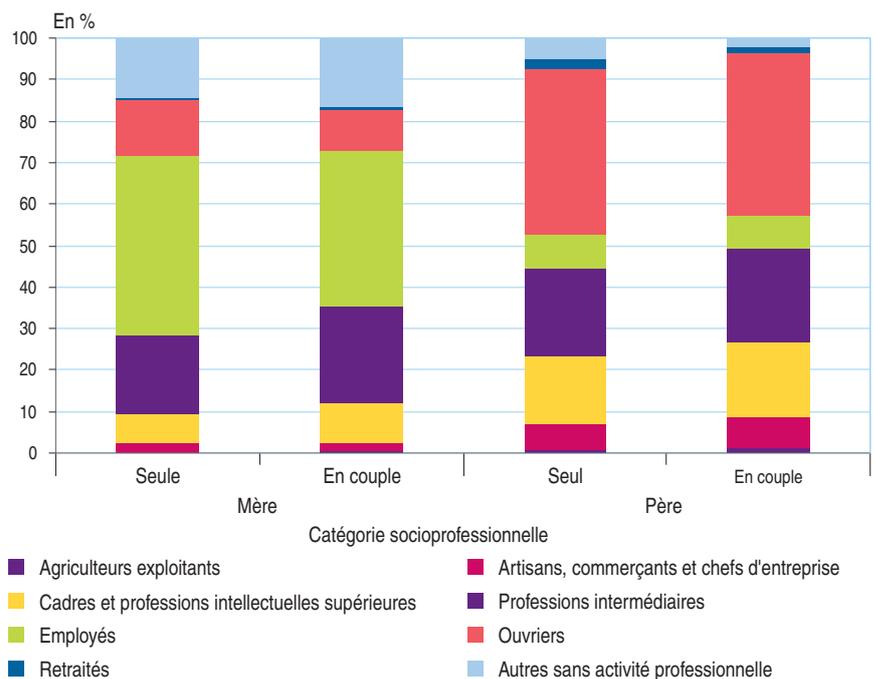
Type de ménage	Taux de pauvreté (en %)	
	Alsace	France de province
Femme vivant seule	15,0	18,7
Homme vivant seul	16,0	19,4
Couple sans enfant	4,5	6,6
Couple avec enfants	11,0	12,6
Famille monoparentale	29,4	33,4

Lecture : en Alsace, 15 % des femmes vivant seules disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie par unité de consommation.

Champ : ménages résidant en Alsace.

Source : Insee, RDL 2010 (ménages fiscaux).

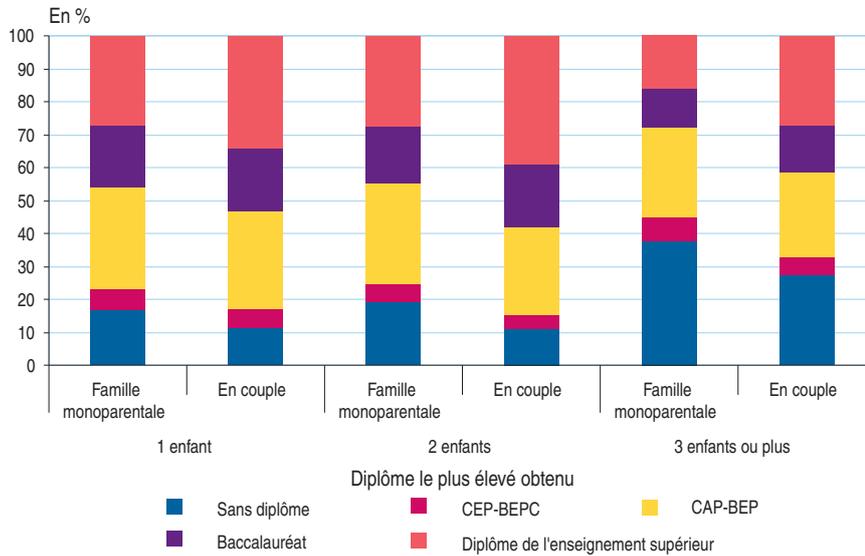
## 2 Les mères seules plus souvent employées ou ouvrières



Champ : familles avec un enfant de moins de seize ans.

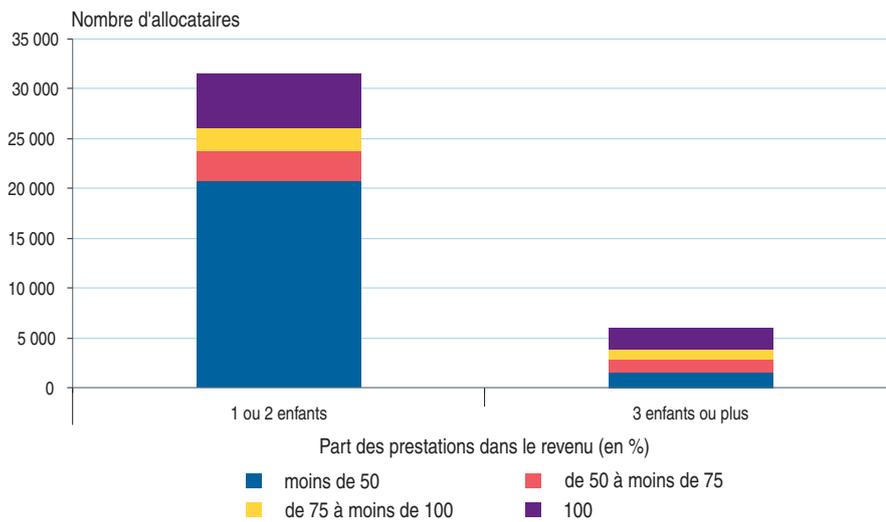
Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

**3 Les mères seules moins diplômées**



Champ : mères âgées de 30 à 49 ans résidant en Alsace.  
 Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

**4 Des prestations sociales indispensables à de nombreuses mères seules**



Champ : mères de famille monoparentale bénéficiant d'au moins une prestation sociale versée par les caisses d'allocations familiales d'Alsace.  
 Source : Cafs 2011.